



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

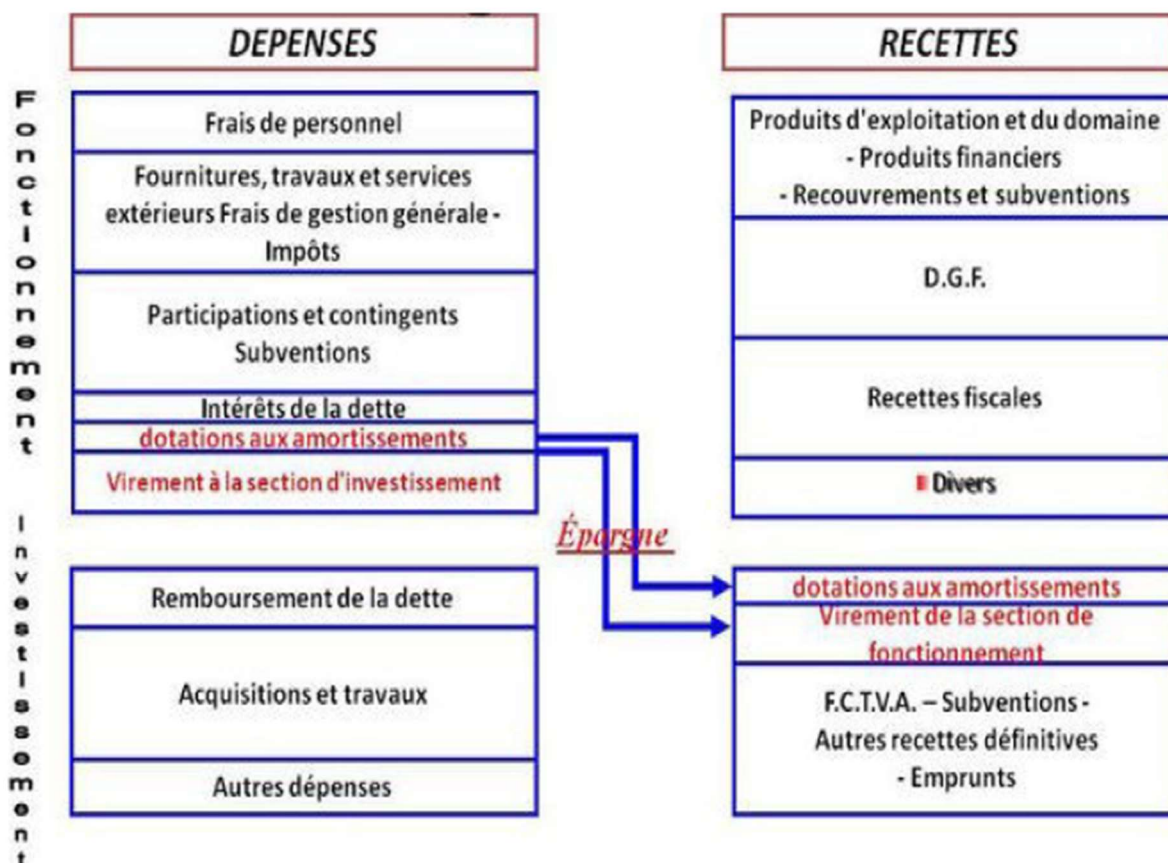


Budget primitif 2026 – Ville de Champigny-sur-Marne

1. Présentation générale

Le budget primitif 2026 de la ville de Champigny-sur-Marne s'équilibre à 273,4 millions d'euros, répartis entre 149 millions en fonctionnement et 124,4 millions en investissement. Le total des dépenses est égal au total des recettes au sein de chaque section.

Schéma synthétique de l'équilibre budgétaire :



2. Comparaison entre le BP 2025 et le BP 2026

Ce budget intègre la reprise anticipée des résultats 2025, avec un excédent de fonctionnement de 4,87 millions d'euros et des reports de dépenses et recettes qui impactent la section de fonctionnement.

Dès lors la comparaison la plus pertinente avec le BP 2025, voté sans reprise anticipée des résultats, s'effectue avec le BP 2026 hors reprise des résultats :

LIBELLES	BP 2025 voté sans reprise anticipée des résultats	BP 2026 hors reprise anticipée des résultats	Variation
FONCTIONNEMENT	140 667 607.79 €	144 197 477.00 €	+ 2.51 %
INVESTISSEMENT	83 763 824.08 €	64 580 832.00 €	- 22.90 %
TOTAL DU BUDGET	224 431 431.87 €	208 778 309.00 €	- 6.97 %

3. Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent légèrement (+2,82%) à 125,8 millions d'euros, principalement portées par les charges de personnel qui représentent 62% de ces dépenses, avec une hausse de 1,75%. Les charges générales augmentent de 3,36%, notamment en raison de la hausse des prix des biens de consommation courante. Les charges financières diminuent de 24,16%, reflétant une gestion rigoureuse de la dette.

Les dépenses réelles de fonctionnement se ventilent de la manière suivante :

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 2,13% à 143,3 millions d'euros, portées par une hausse des dotations et participations (+5,15%) et des produits des services (+7,66%), tandis que les impôts et taxes restent stables (-0,28%). La fiscalité locale représente 66% des recettes réelles de fonctionnement.

4. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à 124,4 millions d'euros, dont 64,6 millions de nouvelles inscriptions hors reports. Les reports de crédits non soldés de 2025 représentent 40,3 millions d'euros.

De manière plus spécifique, les dépenses concernent notamment :

REHABILITATIONS STRUCTURELLES DANS L'ESPACE PUBLIC	Montant
RUE DE LA PLAGE SUD - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	3 202 000,00
ARISTIDE BRIAND - TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	1 936 000,00
RUE DE BERNAU - SECTION CROIZAT-THOREZ - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	1 955 000,00
BARREAU NORD SUD - TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	1 500 000,00
CENTRE VILLE - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	1 364 000,00
AMBROISE CROIZAT - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	1 140 000,00
RUE IRENE JOLIOT CURIE - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	841 000,00
CHEMIN DES TARTRES - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	740 000,00
AVENUE MARIE - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	864 000,00
PARKING MAURICE THOREZ - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	570 000,00
ILOT SAINTE THERESE - ETUDES ET TRAVAUX VOIRIE COMMUNALES	510 000,00
RUE DE LA PREVOYANCE	500 000,00
TRVX INSTALLATION VIDEOSURVEILLANCE : FIN DE LA PREMIERE VAGUE DE DEPLOIEMENT DE LA VIDEO-PROTECTION	500 000,00
CONSTRUCTIONS OU REHABILITATIONS STRUCTURELLES D'EQUIPEMENTS / BATIMENTS	Montant
ETUDE PROGRAMMATION RELOCALISATION CTM	200 000,00
MEDIATHEQUE DU CENTRE VILLE	3 958 047,00
GROUPE SCOLAIRE BASSIS ET SON GYMNASE	4 650 000,00
FRAIS D'ETUDES GS E. COTTON	250 000,00
GS J. SOLOMON ETUDES ET TRAVAUX	1 600 000,00
GYMNASE D'EXCELLENCE ETUDES ET TRAVAUX	770 000,00
FRAIS D'ETUDES HALLE GOURMANDE	410 000,00
FRAIS D'ETUDES MEDIATHEQUE DU HAUT	400 000,00
DEMOLITIONS ILOT CARNOT	425 000,00
FRAIS D'ETUDES CMS TENINE	150 000,00
FRAIS D'ETUDES AMENAGEMENT COQUE DES MORDACS	140 000,00
FRAIS D'ETUDES EGLISE ST SATURNIN	92 000,00
TRAVAUX D'ENTRETIEN, MAINTENANCE, MISE AUX NORMES, D'AMELIORATIONS NON STRUCTURELLES DE L'ESPACE PUBLIC ET DES EQUIPEMENTS/BATIMENTS	Montant
ACQUISITIONS FONCIERES	5 163 700,00
RESEAUX ESPACE PUBLIC	2 020 000,00
BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (GYMNASES, STADES, PISCINE...)	1 177 500,00
ECLAIRAGE PUBLIC	800 000,00
TRANSITION LED LUMIERES THEATRE G. PHILIPPE	540 000,00
BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET DIVERS	708 500,00
GROUPES ET BATIMENTS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	475 000,00
ENTRETIEN DE VOIRIE ET AMENAGEMENTS DE SECURITE + SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE	260 000,00
CIRCULATIONS DOUCES (PISTES CYCLABLES...)	200 000,00
BATIMENTS PETITE ENFANCE	194 000,00
BATIMENTS CULTURELS	167 700,00
CENTRES DE VACANCES (FLUMET, ARGELES, OLERON)	158 000,00
RESEAUX INFORMATIQUES	136 000,00
CHAUFFAGE, CLIMATISATION, FLUIDES	100 000,00

MATERIELS, EQUIPEMENTS ET MOBILIERS	Montant
MATERIELS ROULANTS ET EQUIPEMENTS CONNEXES NON SPECIFIQUES	921 000,00
MATERIELS, EQUIPEMENTS, LOGICIELS NON SPECIFIQUES POUR LES SYSTEMES D'INFORMATION	602 000,00
MATERIELS, EQUIPEMENTS ET MOBILIERS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRE + PETITE ENFANCE	130 954,00

Pour les recettes d'investissement, les inscriptions nouvelles, hors inscriptions relatives à la reprise des résultats, s'élèvent au total à 64,6 millions d'euros contre 83,8 millions d'euros au BP 2025 ; en incluant les reports et affectations, elles s'élèvent également à 124,4 millions d'euros. Elles sont composées à 32% de dotations reçues (compte 1068), 27% d'emprunts et dettes assimilées, 18% de subventions reçues, 20% de recettes d'ordre, et 1% de cessions et autres. Le recours à l'emprunt nouveau est prévu à 23,86 millions d'euros, en baisse de près de 50% par rapport au budget primitif 2025.

5. Contexte et contraintes

Le contexte institutionnel et géopolitique instaure une pression sur les collectivités :

Le Budget de l'Etat qui impacte directement les budgets des collectivités a été voté avec retard pour la 2ème année consécutive faisant peser une incertitude sur les dépenses et recettes de la ville qui en dépendent. Le Budget de l'Etat finalement voté a concrétisé des arbitrages défavorables aux collectivités : hausse de la CNRACL (+3 points/an sur 2025-2028), baisse des concours financiers de l'Etat

Par ailleurs, le contexte géopolitique a un impact direct sur la conjoncture économique et notamment sur les taux d'intérêts des emprunts qui pourront être contractés par notre Commune (qui ne peuvent pas être plus performants que ceux contractés par l'Etat), avec actuellement un rebond de l'inflation qui installe une conjoncture particulièrement défavorable pour les États lourdement endettés comme la France.

6. Gestion de la dette et conformité réglementaire

La dette de la Ville continue de diminuer, avec un encours de 104,9 millions d'euros fin 2025, en baisse constante depuis 2020. Le montant d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (RRF – DRF) est de 17 425 230,16 € en 2026 contre 17 893 367,68 € en 2025, globalement stabilisé malgré les contraintes qui ont pesées sur l'élaboration du budget primitif de la Commune.

7. Autorisations et décisions

- Autorisation d'emprunt jusqu'à 23 862 345,76 € ;
- Virements de crédits autorisés (max. 7,5 % des dépenses réelles hors personnel)
- Aucune augmentation des taux d'imposition directe votés par la Ville en 2026 (taux de la taxe foncière bâti et non bâti...)

8. Conclusion

Ce budget s'inscrit dans un contexte national et européen marqué par des contraintes budgétaires fortes, notamment la réduction des dotations de l'État et l'augmentation des charges sociales (notamment la hausse des cotisations à la CNRACL). La Ville a dû faire preuve de rigueur pour maintenir l'équilibre budgétaire, préserver la qualité des services publics champinois et assurer le financement des projets d'investissement.

En résumé, le budget 2026 de Champigny-sur-Marne traduit un équilibre financier rigoureux dans un contexte difficile, avec une maîtrise des dépenses, une stabilité des recettes fiscales, une réduction progressive de la dette et un engagement fort dans les investissements structurants pour la Ville.